

COMMUNIQUÉPour diffusion immédiate

La MRC de La Haute-Yamaska dévoile son nouveau Plan régional des milieux humides et hydriques

Granby, 15 décembre 2022 – La MRC de La Haute-Yamaska est fière de dévoiler son nouveau Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), qui a été adopté lors de la séance du conseil de la MRC du 14 décembre 2022.

C'est une étape majeure dans le projet d'approbation du document. Pour que ce dernier soit officiellement en vigueur, il ne manque que l'approbation du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec.

Cependant, à partir de maintenant, il est d'ores et déjà interdit de procéder à des activités de remblai ou de déblai dans les milieux humides du territoire de La Haute-Yamaska. En effet, des mesures de contrôle intérimaire ont également été adoptées lors de la même soirée, ce qui a pour effet de geler toute intervention et tout développement dans ces milieux sensibles en attendant l'adoption du cadre réglementaire complet.

« L'adoption du PRMHH est l'aboutissement d'un processus qui a débuté il y a 2 ans. Le plan vient complémenter le Plan directeur de l'eau, qui avait été adopté en 2017 et qui a connu un beau succès. Le PRMHH découle d'une consultation auprès de multiples partenaires régionaux, qui ont pu s'exprimer et faire valoir leurs points de vue. Ce fut un bel exercice de participation citoyenne duquel résulte un plan concerté entre différents acteurs de La Haute-Yamaska. C'est un plan qui est cohérent avec notre vision de l'environnement : nous entendons protéger nos milieux humides et hydriques afin qu'ils continuent de nous rendre de nombreux services écologiques pour les années à venir. » a déclaré M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC de La Haute-Yamaska.

Les milieux humides, majoritairement des marécages et des tourbières, couvrent environ 6,6% de la superficie totale de la MRC. Les milieux hydriques représentent 1 050 km de cours d'eau et couvrent 1,6% du territoire.

Le PRMHH vise à agir sur les principaux enjeux environnementaux identifiés sur le territoire de la MRC, soit l'intégrité des milieux humides et riverains, la quantité d'eau ainsi que la sécurité reliée à la dynamique fluviale. La qualité de l'eau de surface et souterraine est également source de préoccupations.

Principales actions de conservation du PRMHH

On retrouve parmi les actions proposées dans le PRMHH l'adoption d'un statut légal de conservation pour les quatre grandes tourbières du territoire, soit : Saint-Joachim-de-Shefford (ruisseau Castagne), Mawcook, Saint-Charles et rang de l'Égypte.

Il est également prévu d'adopter des dispositions réglementaires pour interdire les travaux de remblai ou déblai dans tous les milieux humides d'intérêt.

La MRC souhaite aussi restaurer ou améliorer, en priorité, les fonctions écologiques des



milieux humides et hydriques de grande valeur écologique qui sont présentement en danger de disparition.

On prévoit également la mise en place de bandes de protection autour des milieux humides afin d'en préserver l'intégrité écologique.

Enfin, la MRC souhaite favoriser la création de corridors riverains boisés le long des grandes rivières qui sillonnent le territoire, soit la Yamaska Nord, la Mawcook et la Noire.

Au final, la MRC vise la préservation de 99,4 % des milieux humides et hydriques de son territoire afin de garantir le maintien des fonctions écologiques qu'ils assurent ou qu'ils pourraient assurer.

À propos de la MRC de La Haute-Yamaska

Comme le mentionne son slogan, « prospère de nature », la MRC de La Haute-Yamaska allie toutes les commodités d'une vie urbaine dynamique avec une nature florissante. Située aux portes de l'Estrie, à proximité de la métropole montréalaise, La Haute-Yamaska est une région idéale pour vivre près de tout, adaptée pour les gens de tous âges.

-30 -

Source: Pascal Doyon

Coordonnateur aux communications

MRC de La Haute-Yamaska 450 378-9976, poste 2276